

# Territoire du SCoT du Cambrésis

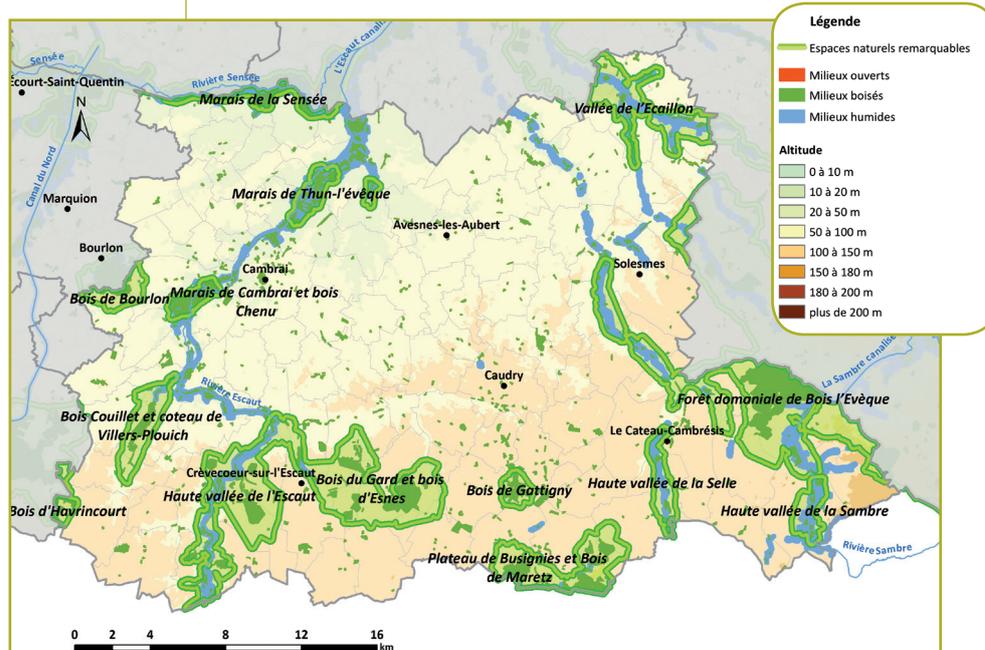


Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)\* du Cambrésis, approuvé en 2012, est un document d'aménagement du territoire dont le périmètre s'étend sur plus de 88 000 hectares. Il est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté d'agglomération (CA) de Cambrai, la communauté de communes (CC) de la Vacquerie, la CC du Caudrésis et du Catésis et la CC du Pays des Solesmois. Les communes de Bantouzelle, Honnecourt-sur-Escaut et Villers-Guilain, qui n'adhèrent à aucune intercommunalité, ont été incluses dans le périmètre d'étude afin de couvrir l'ensemble du territoire régional. Un peu moins du dixième du territoire du SCoT fait partie du Parc naturel régional de l'Avesnois (PNR Avesnois).

Malgré une artificialisation\* des sols plus faible que la moyenne constatée pour l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais, les milieux naturels et semi-naturels\* n'occupent que 3,8 % de la surface du territoire du SCoT. Celui-ci est très largement dominé par l'agriculture. Cependant, près de 8 % du territoire sont des espaces à enjeux majeurs ou forts d'un point de vue écologique, mais ces espaces jugés intéressants selon le référentiel ARCH ne bénéficient que de peu de protection. En effet, les aires protégées nationales ou régionales réglementaires fortes ne représentent que 0,07 % de ce territoire et seulement 0,6 % des cœurs de biodiversité\* (ZNIEFF de type 1) sont protégés par une protection réglementaire forte ou par Natura 2000.

## Les espaces naturels remarquables du territoire du SCoT du Cambrésis

(sources : ORB NPdC 2014, d'après DREAL 2013, CEN NPdC 2001, ARCH 2009, BD Forêt® v2 2009 et AEAP 2009). N.B. : Les "Espaces naturels remarquables" sont issus des périmètres de ZNIEFF type 1 modifiés.



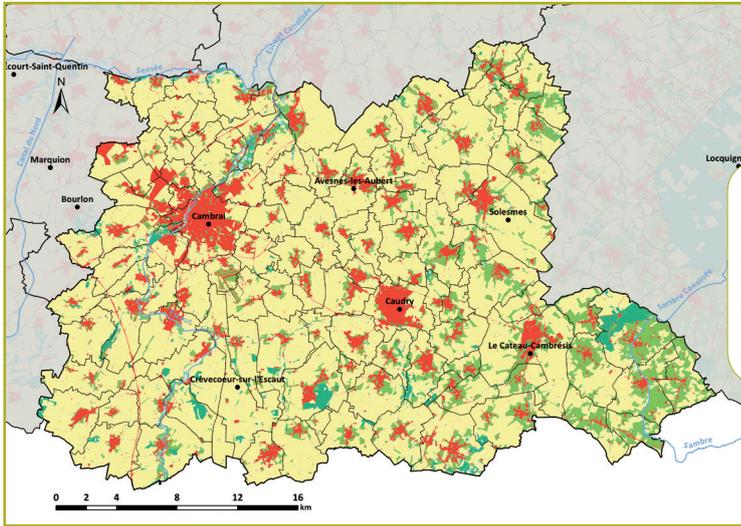
## LES PRINCIPAUX MILIEUX

La caractérisation et le suivi des différents milieux (urbains, agricoles, forestiers, humides, etc.) sont nécessaires pour mesurer l'évolution des modifications, anthropiques\* ou naturelles, d'un territoire. L'étude de ces milieux permet de caractériser un état, d'en suivre les évolutions et, de ce fait, de déterminer l'efficacité des diverses politiques, notamment environnementales (la réduction du processus d'artificialisation des sols, le maintien des prairies\* ou l'augmentation des surfaces boisées, etc.).

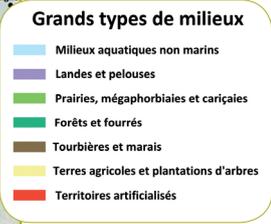
Le territoire du SCoT du Cambrésis est caractérisé par un taux d'artificialisation inférieur à celui du Nord - Pas-de-Calais (12 % contre 16,8 %), par une place très importante des milieux exploités pour l'agriculture (84,2 % contre 74,3 % pour le Nord - Pas-de-Calais) et par une faible place accordée aux milieux naturels et semi-naturels (3,8 % contre 8,9 % pour le territoire régional).



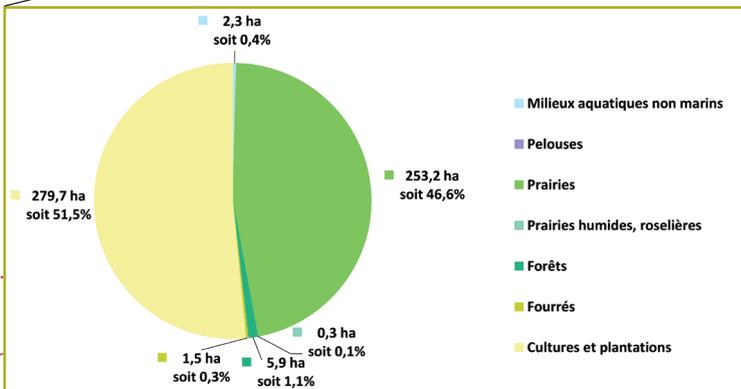
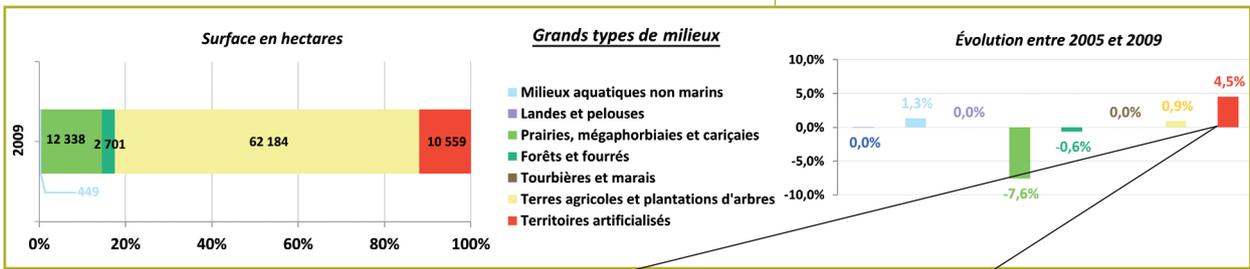
Paysage du Cambrésis



Cartographie des milieux dans le territoire du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2009)



État et évolution des milieux entre 2005 et 2009 (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2005 et 2009)



L'origine des 4,5 % de surfaces nouvellement artificialisées est détaillée dans le graphique ci-contre.

Surface et part des milieux détruits par artificialisation entre 2005 et 2009 dans le territoire du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2005 et 2009)

## LES TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS

L'artificialisation des sols est particulièrement préjudiciable au maintien de la biodiversité. Bien que la dynamique d'artificialisation ne soit pas uniquement liée à la croissance démographique, cette dernière y contribue directement (étalement urbain\* aux dépens des espaces non artificiels, etc.) mais aussi indirectement par le biais de phénomènes associés (habitats dispersés impliquant le développement d'infrastructures de transport, décohabitation\* des ménages et croissance de la demande de logements, etc.). Il s'agit d'une des causes majeures de disparition des milieux naturels et, donc, des habitats et des espèces.

Le territoire du SCoT du Cambrésis comptait environ 173 150 habitants en 1968 et 159 290 en 2009, soit une diminution de 13 860 habitants (-8 %). La densité de population en 2009 est de 180 habitants par km<sup>2</sup>, soit moins de la moitié de la densité régionale (contre 324 hab./km<sup>2</sup> pour l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais).

\* cf. glossaire



L'Escout à Cambrai

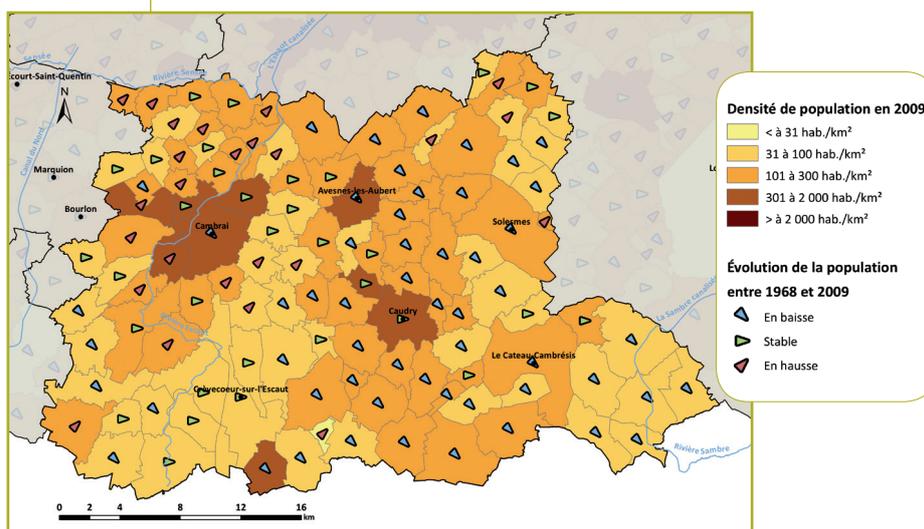


Abbaye de Solesme



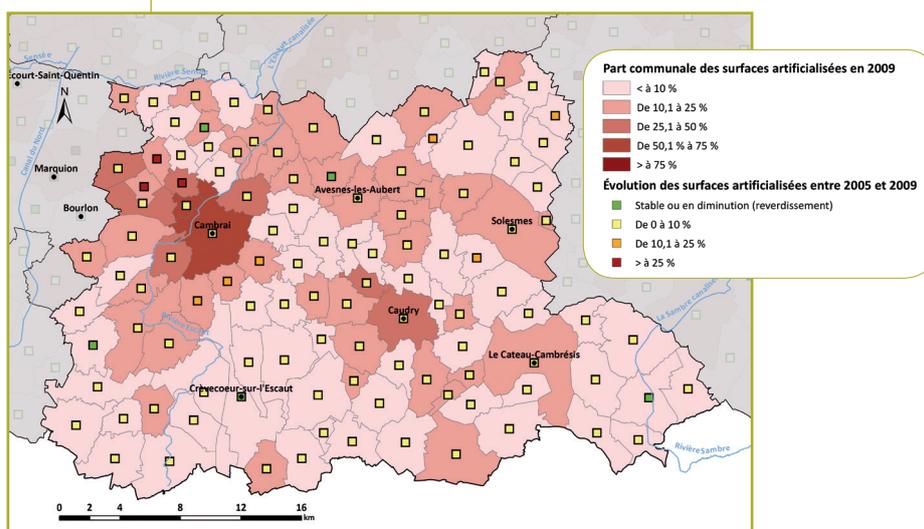
Campagne de Gouzeaucourt

### Densité de population en 2009 et évolution depuis 1968 dans les communes du territoire du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2014, d'après INSEE 2009)



La cartographie des habitats ARCH, entre 2005 et 2009, montre une progression de + 4,5 % des surfaces artificialisées (zones urbaines, industries actuelles et historiques, friches et infrastructures de transport). Ces surfaces sont passées de 10 101 hectares en 2005 à 10 559 hectares en 2009, soit une augmentation de 91,6 hectares par an.

### L'urbanisation du territoire du SCoT du Cambrésis et son évolution de 2005 à 2009 (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2005 et 2009)



Les communes les plus artificialisées et ayant connu les plus forts accroissements des surfaces artificialisées se situent en périphérie de Cambrai et de Caudry : Neuville-Saint-Rémy, Raillencourt-Sainte-olle, Escaudœuvres, Beauvois-en-Cambrésis, Fontaine-au-Pire, Ligny-en-Cambrésis, etc.

Les principaux milieux détruits par l'artificialisation au sein de ce territoire (cf. figure " Surface et part des milieux détruits par artificialisation entre 2005 et 2009 dans le territoire du SCoT du Cambrésis ") sont les prairies pâturées (46,6 %) et les cultures et plantations d'arbres (51,5 %).

La maîtrise de l'artificialisation des sols, et donc de l'étalement urbain, constitue un enjeu majeur pour freiner

la régression des surfaces agricoles et naturelles. La loi dite Grenelle\* 2, du 12 juillet 2010 et plus récemment la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), par l'intermédiaire du Plan local d'urbanisme (PLU)\* et du Schéma de cohérence territoriale, ont renforcé les outils de renouvellement urbain et de densification des villes afin de limiter leur extension. Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)\* va également dans ce sens et a fixé, entre autres, pour objectif, d'ici 2020, de limiter l'artificialisation à 500 hectares par an dans l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais.

## L'AGRICULTURE

L'agriculture a des effets plus ou moins marqués sur la biodiversité selon les systèmes de production (intensif ou extensif, utilisation plus ou moins importante de produits phytosanitaires\*, reconversion des prairies\* en culture intensive, drainage, irrigation, arrachage des haies, etc.). C'est pour cette raison que l'étude des milieux agricoles (prairies permanentes, prairies pâturées, etc.) et des modes d'exploitation (biologique, extensif, intensif, durable, etc.) est importante lors de la réalisation d'un état des lieux et d'un suivi de la biodiversité.

Les milieux exploités pour l'agriculture regroupent, dans le référentiel ARCH, cultures, plantations de certains arbres (vergers, peupleraies\*, etc.), prairies de fauche (humides, mésophiles\*, à fourrage ou améliorées), prairies pâturées et bandes enherbées\*. Les espaces agricoles occupent 84,2 % sur le territoire du SCoT du Cambrésis (contre 74,3 % à l'échelle régionale). Les prairies, parfois assimilables à des milieux semi-naturels, sont rattachées, en raison de leurs modes d'exploitation aux milieux agricoles et occupent 16,4 % des espaces agricoles, soit plus de 12 150 hectares (contre 24,6 % à l'échelle régionale).

Entre 2005 et 2009, les terres agricoles (cultures et bandes enherbées) et les plantations d'arbres ont progressé de

879,6 hectares (soit + 2,7 %). Sur la même période, les prairies ont perdu 1 160 hectares (soit - 7,5 %).

L'agriculture biologique (label AB) constitue l'un des modes actuels d'exploitation agricole les plus respectueux de l'environnement (non-utilisation de pesticides, réduction de la fertilisation du sol, utilisation de variétés moins sensibles aux maladies). En 2012, le territoire du SCoT du Cambrésis comptait quinze exploitations agricoles pratiquant l'agriculture biologique pour une surface de 155,5 hectares (en augmentation de 21 % depuis 2007) soit 0,2 % de la Surface agricole utile (SAU)\* (0,9 % pour le Nord - Pas-de-Calais).

Plusieurs plans, nationaux et régionaux, visent à diminuer les effets nocifs de l'agriculture intensive sur la biodiversité, comme :

- le plan " Écophyto 2018 " qui vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires ;
- les divers plans en faveur de l'agriculture biologique comme ceux du Grenelle de l'environnement ou le SRCAE, dont l'un des objectifs est d'atteindre 6 % de la SAU en label AB à l'horizon 2020 ;
- l'un des autres objectifs du SRCAE concerne le maintien des prairies ;
- etc.

## LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

L'ensemble des milieux naturels ou semi-naturels assure une multitude de fonctions écosystémiques\* : régulation climatique, formation des sols, fonctions sociale et récréative (promenade, paysage, etc.), réservoirs importants de biodiversité, production de bois, etc.

Les milieux naturels ou semi-naturels occupent, selon le référentiel ARCH (forêts et fourrés, tourbières\* et marais\*, milieux aquatiques, landes\* et pelouses\*, mégaphorbiaies\* et cariçaies\*), 3,8 % du territoire du SCoT du Cambrésis. Ces espaces ne comprennent ni les plantations d'arbres, ni les prairies de fauche permanentes, par exemple, qui peuvent pourtant contenir une biodiversité riche.

### Les forêts

La surface occupée par les forêts, les espaces boisés et les fourrés est, selon la BD Forêt® v2 de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), de 4 209 hectares, soit 4,7 % du territoire (contre 11,9 % dans le Nord - Pas-de-Calais selon le même référentiel). Les référentiels ARCH et BD Forêt® v2 indiquent des surfaces forestières différentes, surtout en ce qui concerne les surfaces de feuillus purs ou les mélanges d'essences\*. L'emploi du référentiel de l'IGN, dans ce cas précis, se justifie par une typologie plus fine des habitats forestiers. Le principal massif forestier du territoire du SCoT est la forêt domaniale de Bois-l'Évêque (730 hectares), mais on peut aussi citer d'autres boisements comme ceux du plateau de Busigny, le bois de Maretz, le bois du Gard,

le bois d'Esnes, une petite partie du bois de Bourlon et divers bois et boqueteaux de part et d'autre de la vallée de l'Escaut, notamment le bois de Bantouzelle.

Malgré ce faible taux de boisement, les communautés forestières recensées sur ce territoire sont d'une réelle diversité phytocénotique\*, en lien avec les particularités géomorphologiques\* de la haute vallée de l'Escaut et des plateaux sablo-argileux coiffant les collines crayeuses. Ainsi, toute la séquence des végétations forestières acidiphiles\* (*Vaccinio myrtilli - Fagetum sylvatica*), acidiclinales\* (*Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae*) à neutrophiles\* (*Mercuriali perennis - Aceretum campestris*) peut-elle être observée au sein des différents bois évoqués précédemment, certaines, d'affinités atlantiques ou au contraire plus continentales, atteignant ici la limite orientale ou occidentale de leur aire de répartition. Des forêts hygrophiles\* relictuelles ou très localisées sont également présentes (*Carici remotae - Fraxinetum excelsioris et Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* des vallons avec terrasses alluviales d'une certaine largeur). Le maintien de lambeaux de végétations herbacées calcicoles\* (ourlets\* et pelouse-ourlets en lisière de boisements des versants crayeux du haut Cambrésis), de moliniaies\* (*Junco acutiflori - Molinietum caeruleae*), probablement dérivées de landes intraforestières, et de pelouses acidiphiles (*Nardetalia strictae*) témoignent de végétations aujourd'hui disparues de ce territoire, tout comme les espèces en station parfois unique qu'elles abritaient (Anémone pulsatille, *Pulsatilla vulgaris* par exemple).

\* cf. glossaire



Champ à Mazinghien



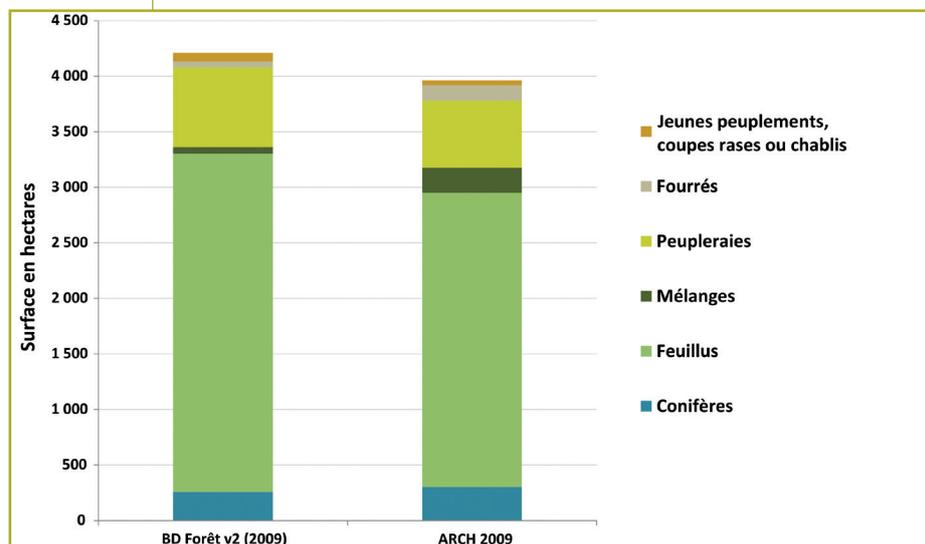
Élincourt



Les écluses de Cambrai

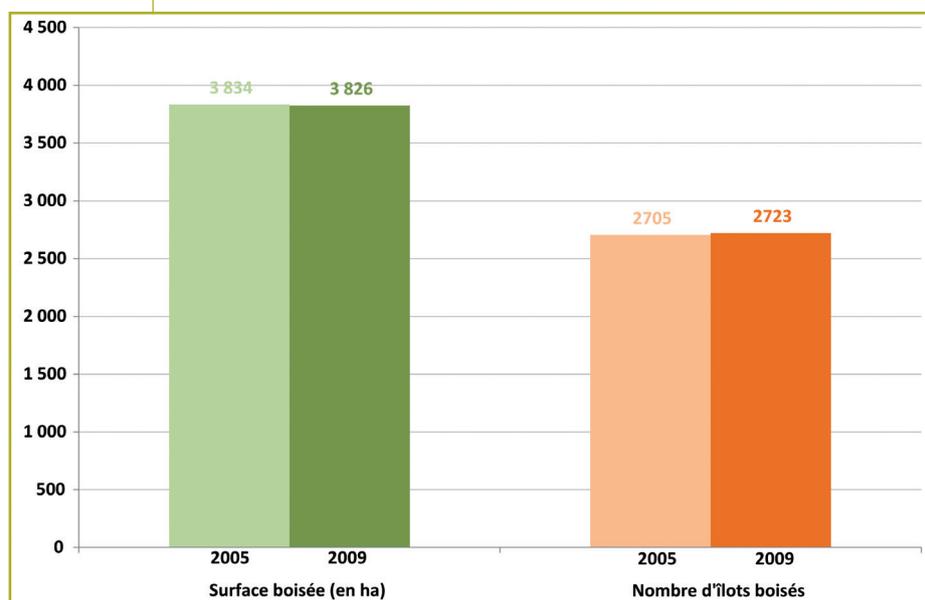
Les boisements du SCoT du Cambrésis se composent, comme à l'échelon régional, d'une grande majorité de feuillus (72,4 % contre 80,2 % pour le Nord - Pas-de-Calais) et d'une faible part d'essences résineuses (6,1 % contre 2,5 %). Les mélanges feuillus et résineux représentent 1,4 % des espaces boisés. La seule valeur réellement remarquable se différenciant des moyennes régionales est la part du peuplier qui représente ici 17,1 % des peuplements (contre 8,7 % régionalement). Le reste de la forêt du territoire du SCoT est composé à 3,1 % de jeunes peuplements, de coupes récentes et de fourrés.

Composition des espaces boisés du territoire du SCoT du Cambrésis en hectares (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2009 et BD Forêt® v2 2009)



La construction de voies de communication (routes, voies ferrées, etc.) et l'urbanisation détruisent non seulement des habitats, mais fragmentent\* les milieux. Or, pour garantir la pérennité des espèces, il est essentiel que celles-ci puissent se déplacer pour se reproduire (diversité génétique).

La fragmentation des espaces boisés du territoire du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2013, d'après ARCH 2009)



Les surfaces boisées du SCoT du Cambrésis n'échappent pas à la fragmentation. Au cours de la période 2005 - 2009, le nombre d'îlots boisés du territoire a augmenté de 0,7 % (passant de 2 705 à 2 723 îlots). La taille moyenne des îlots a diminué passant de 1,42 à 1,40 hectare.

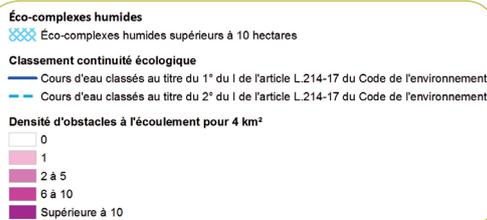
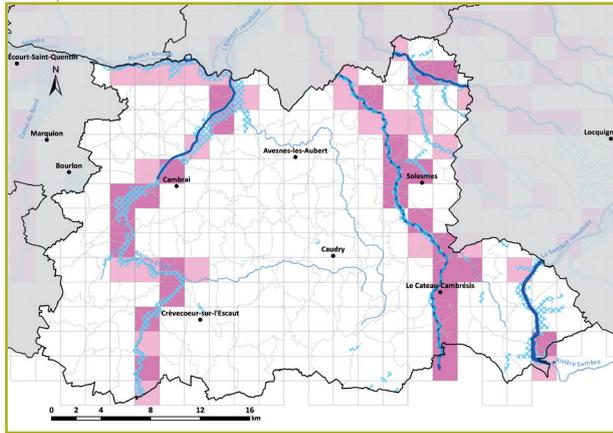
Diverses politiques environnementales, nationales, régionales et locales s'appliquent aux forêts et plus largement

aux milieux naturels et semi-naturels. C'est le cas notamment du Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue (SRCE-TVB)\* qui vise à réduire la fragmentation des milieux ou encore du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) dont l'un des objectifs est d'augmenter les surfaces forestières à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais de 850 hectares par an d'ici 2020.

## Les milieux humides

Afin de mieux définir les secteurs à enjeux dans la région, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a mis au point une cartographie des Zones à dominante humide (ZDH)\*.

État du réseau hydrographique (principales Zones à dominante humide, densité d'obstacles à l'écoulement de l'eau et cours d'eau classés au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement) (sources : ORB NPdC 2014, d'après AEAP 2009, DREAL 2013 et ROE 2013)



Selon ce référentiel, le territoire du SCoT compte environ 3,35 % de Zones à dominante humide, soit 2 956 hectares (contre 5,7 % pour le Nord - Pas-de-Calais).

Les zones à dominante humide sont localisées majoritairement :

- au Nord, avec le marais de Thun-l'Évêque et les bassins d'Escaudœuvres, les étangs de Naves, la vallée de la Sensée, etc. ;
- à l'Ouest, avec le marais de Cambrai et le bois Chenu ;
- au Sud, avec la vallée de l'Escaut ;
- à l'Est, avec la Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes, la vallée de l'Écaillon entre Beaudignies et Thiant.

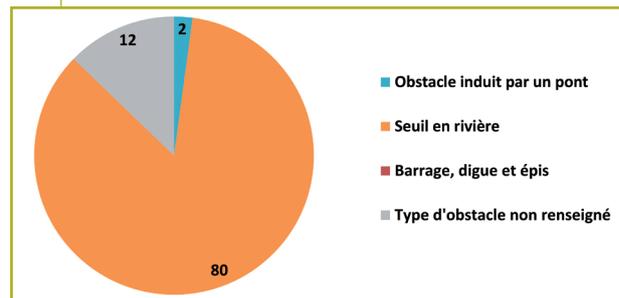
Ces zones humides\* sont de natures très diverses, correspondant aussi bien à des vallées tourbeuses (vallée de la Sensée) qu'alluviales (vallée de l'Écaillon), certaines relativement étroites (Haute vallée de la Selle) et d'autres présentant un lit majeur\* bien développé (vallée de l'Escaut).

De ce fait, les végétations observées correspondent soit à des prairies de différents niveaux topographiques toujours exploitées, parfois encore fauchées (*Bromion racemosi*, *Hordeo secalini* - *Lolietum perennis*), soit après abandon de l'exploitation agro-pastorale à des roselières\* (*Solano dulcamarae* - *Phragmitetum australis*, *Thelypterido palustris* - *Phragmitetum australis* dans la Sensée) et des cariçaies (*Magnocaricion elatae*).

Les aménagements des bassins-versants\* (irrigation des cultures, navigation, etc.) sont à l'origine de profonds bouleversements du milieu aquatique et perturbent fortement les écosystèmes\*. La fragmentation des cours d'eau par les obstacles artificiels fait également partie, avec les pollutions, des principales causes d'érosion de la biodiversité aquatique. Plus d'un millier d'obstacles à l'écoulement des eaux ont été recensés sur les cours d'eau du Nord - Pas-de-Calais par le Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE). Ces obstacles sont à l'origine de l'évolution des milieux aquatiques (morphologique et hydrologique\*), et altèrent de manière importante le fonctionnement de ces écosystèmes mais aussi surtout entravent la circulation des espèces et des sédiments et limitent l'accès aux habitats, à la nourriture, aux frayères\*, etc.

Dans le territoire du SCoT du Cambrésis, 94 obstacles à l'écoulement sont recensés ; il s'agit principalement de seuils en rivière, soit une densité de 106,5 obstacles par millier de km<sup>2</sup> (contre 125 obstacles par millier de km<sup>2</sup> à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais). Les principaux cours d'eau concernés par les obstacles sont : le canal de Saint-Quentin, la Selle et l'Escaut.

Obstacles à l'écoulement des cours d'eau du territoire du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2014, d'après ROE 2013)



Face à l'état préoccupant des milieux aquatiques, de nouvelles mesures, visant à rétablir la continuité écologique\* de certains cours d'eau, ont récemment été adoptées par un arrêté préfectoral datant du 20 décembre 2012 pour le Nord - Pas-de-Calais faisant suite à l'article L.214-17 du Code de l'environnement. Ces mesures se concrétisent par le classement de rivières ou de tronçons de cours d'eau en deux listes :

- liste 1 : celle-ci concerne les cours d'eau en très bon état écologique ou constituant des réservoirs de biodiversité ou nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins\*. Les cours d'eau figurant sur cette liste bénéficient d'une interdiction de construire de nouveaux obstacles à la continuité écologique.
- liste 2 : cette liste concerne les cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Les cours d'eau présents sur cette liste bénéficient d'une obligation de mise en conformité des ouvrages (passe à poissons, par exemple) au plus tard cinq ans après publication sur la liste.



Orchis grenouille



Anémone fausse-renoncule



Lycopode en massue

La Selle et l'Escaut sont des rivières classées au titre de cet arrêté et devraient, à terme, bénéficier de plans de préservation et de restauration des continuités écologiques. Mais le coût des aménagements nécessaires et la réticence des propriétaires des ouvrages à les détruire sont un frein important au rétablissement de ces continuités.

▼ **Linéaire de rivière classé au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement**  
(sources : ORB NPdC 2014, d'après DREAL 2014)

Principaux cours d'eau	Linéaire de cours de la liste 1 en km	Linéaire de cours de la liste 2 en km
Selle ou Escaut	33,2	33,2
L'Escaut Canalisée et bras de décharge	11,1	0,0
Rivière Sambre	9,6	0,0
Sambre Rive Gauche	10,4	0,0
La Sambre Canalisée et bras de décharge	8,6	0,0
...	...	...
<b>TOTAL</b>	<b>84,7</b>	<b>33,2</b>

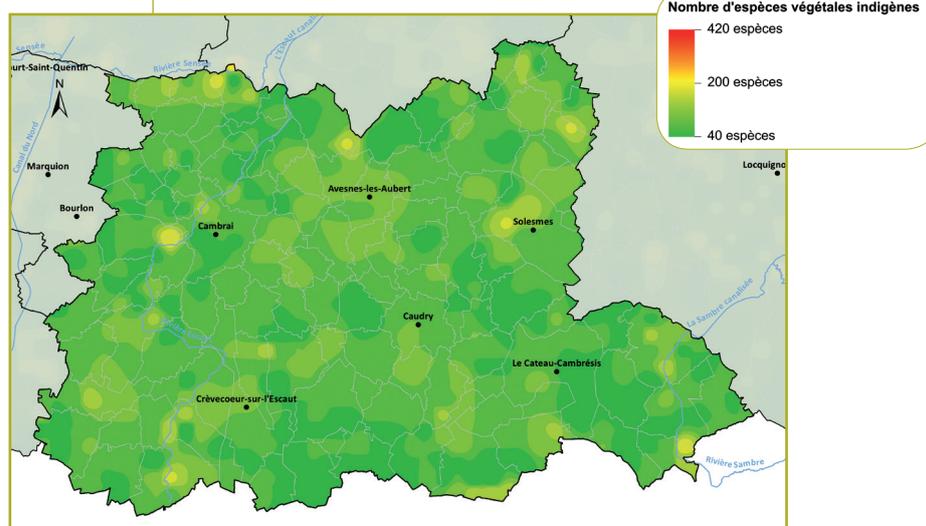
Deux mesures devraient également aider au rétablissement des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et donc améliorer la qualité biologique de ces milieux :

- la directive-cadre sur l'Eau qui impose l'atteinte du " bon état écologique " des eaux à l'horizon 2015. En dehors de la qualité chimique, la qualité morphologique des cours d'eau est également requise pour atteindre ce bon état. Afin d'atteindre ces objectifs trois Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont été mis en place : ils concernent l'Escaut, la Sensée et la Sambre ;
- le Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue (SRCE-TVb) qui vise à rétablir les continuités écologiques des milieux terrestres et aquatiques.

## LA FLORE

Le nombre d'espèces de plantes indigènes\* (ou richesse spécifique\*) présentes dans le territoire du SCoT du Cambrésis est de 649 (soit un peu moins de six espèces régionales sur dix présentes dans le territoire).

▼ **Richesse spécifique végétale observée depuis 1990 dans le territoire du SCoT du Cambrésis** (sources : ORB NPdC 2014, d'après CBNBI/CRP 2013) - N.B. : une méthode d'interpolation spatiale, la pondération inverse à la distance, a été utilisée pour produire la carte.

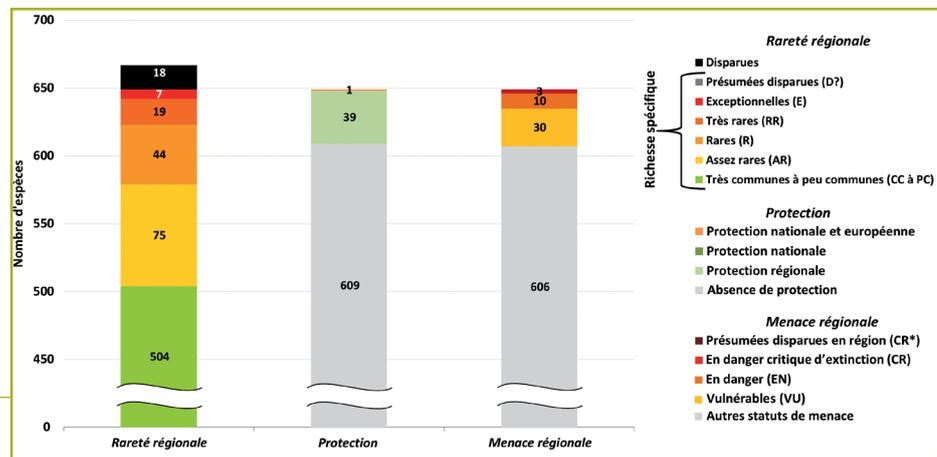


Les communes comportant la plus grande richesse spécifique végétale sont Ors (avec la forêt domaniale de Bois l'Évêque) et Busigny (avec le plateau de Busignies et le bois de Maretz).

Associer la richesse spécifique à d'autres données telles que le taux de rareté, le nombre d'espèces disparues ou protégées permet d'obtenir des outils pertinents de suivi de l'état de la biodiversité.

## Statuts et menaces des plantes supérieures indigènes en 2013

(sources : ORB NPdC 2014, d'après CBNBI/CRP 2013)



Le taux de rareté de la flore indigène régionale est de 23 % dans ce territoire (contre 51 % à l'échelle de la région), ce qui signifie qu'une espèce sur quatre est considérée comme rare (c'est à dire classée de " Assez rare " [AR] à " Présumée disparue " [D?]). Des espèces telles que l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) et la Laîche fausse-brize (*Carex brizoides*), classées exceptionnelles à l'échelle du Nord - Pas-de-Calais, sont présentes dans le territoire du SCOT.

On y relèvera également la présence de 43 espèces végétales inscrites sur la liste rouge\* des plantes menacées de la région Nord - Pas-de-Calais (soit 7 % de la flore du territoire du SCOT).

Le territoire compte aujourd'hui 40 espèces végétales protégées régionalement, soit environ 22 % des espèces protégées à l'échelle régionale. Très récemment, une population d'une espèce rarissime et protégée en France a été découverte dans le territoire : la Cinéraire des marais (*Tephrosieris palustris*).

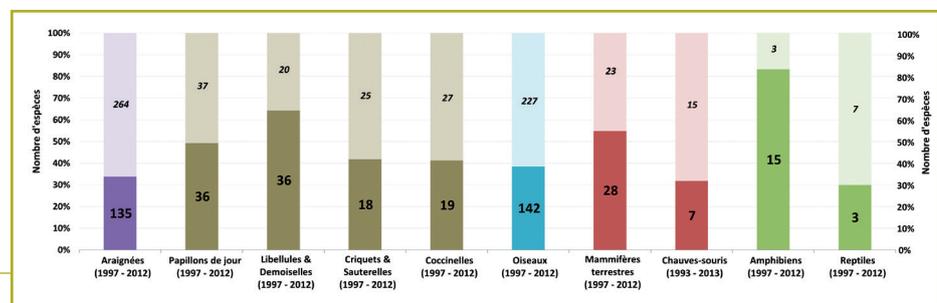
Parmi les 119 espèces végétales indigènes signalées jadis dans le territoire du SCOT et non revues depuis 1990, on relèvera par exemple de nombreuses espèces messicoles\* (plantes des moissons sur sol calcaire) et quelques plantes caractéristiques des pelouses calcicoles thermophiles\* telles que l'Anémone pulsatile, le Libanotis des montagnes (*Seseli libanotis*) et l'Épiaire droite (*Stachys recta*), toutes trois totalement disparues de la région Nord – Pas-de-Calais, ou encore l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) et le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*), toujours présentes ailleurs dans la région. Il est probable que le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) ait également disparu de sa station du bois de Busignies (dernière mention en 1990). On notera aussi parmi ces 119 espèces non revues dans le Cambrésis que 18 ont totalement disparu de la région au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

## LA FAUNE

Ce territoire n'a pas fait l'objet d'une pression homogène de prospection. La grande majorité des inventaires est concentrée dans les fonds de vallées (Écaillon, Selle, Escaut par exemple). En effet, les zones humides (au même titre que les zones forestières) sont, de manière générale, plus attractives pour les naturalistes que les milieux purement agricoles de plaine et plateau. En l'état actuel des connaissances, la faune du Cambrésis est composée de 439 espèces, soit 40 % de la faune régionale.

### La faune du territoire du SCOT du Cambrésis

(sources : ORB NPdC 2014, d'après GON 2014 et CMNF 2014)  
N.B. : les chiffres en italique indiquent le nombre d'espèces présentes en région, mais dont la présence n'est pas attestée sur ce territoire.



Le territoire du SCOT abrite un nombre important de la faune spécifique des zones humides avec 15 des 18 espèces d'Amphibiens observées au niveau régional et près des deux tiers des espèces d'Odonates (Libellules et Demoiselles). La bonne conservation globale des zones humides est très importante pour le maintien de cette diversité, notamment pour les Amphibiens dont les deux espèces les plus remarquables, le Pélodyte

ponctué (*Pelodytes punctatus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*), n'ont plus été observées depuis plus de dix ans. C'est moins le cas pour les Odonates dont la plupart des espèces s'adaptent relativement bien à la dégradation des milieux humides. Toutefois, le territoire du SCOT du Cambrésis présente une faune d'espèces généralistes, les espèces spécialistes y sont absentes ou très rares.

\* cf. glossaire



Argus bleu nacré



Rainette verte (disparue)



Blaireau européen (disparu)

La dominance du milieu agricole dans le paysage se retranscrit dans les espèces structurantes de la faune de ce territoire. C'est le cas notamment pour les Oiseaux, comme par exemple la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), la Perdrix grise (*Perdix perdix*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*).

La présence de coteaux crayeux offre un refuge à quelques espèces typiques de ces habitats [comme des Papillons, le Point de Hongrie (*Erynnis tages*) et l'Argus bleu nacré (*Polyommatus coridon*)] dans les derniers reliquats dispersés le long de chemins ou de vallées sèches, voire dans des habitats de substitution comme la tranchée du canal du Nord.

### Les Chauves-souris

Dans ce territoire de grandes cultures céréalières, quasiment sans boisement, prairie et haie arborescente, qui sont des habitats nécessaires aux Chauves-souris, les seuls secteurs " favorables " sont quelques massifs boisés comme la forêt domaniale de Bois l'Évêque, les boisements autour de Walincourt-Selvigny et les zones humides du secteur de Proville. Ailleurs, seuls les villages permettent aux Chauves-souris de trouver quelques insectes dans les parcs et jardins. Les espaces encore accessibles des remparts de Cambrai constituent les principaux sites d'hibernation des Chiroptères\*. En dehors des espaces ruraux, les grandes cultures constituent pour ces petits Mammifères un véritable désert.

### Les espèces disparues

Dix-sept espèces animales n'ont pas été revues depuis au moins dix ans sur le territoire du SCoT d'après les informations enregistrées dans la base de données régionale SIRF du Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN). En voici la liste :

- six espèces d'Odonates (Libellules) : le Leste brun (*Sympecma fusca*), le Leste fiancé (*Lestes sponsa*), le Leste sauvage (*Lestes barbarus*), le Sympétrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*), le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*) et le Sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*) ;
- une espèce de Criquet : le Criquet verdelet (*Omocestus viridulus*) ;
- huit espèces d'Amphibiens : la Salamandre tachetée (*Salamandra*

*salamandra*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), le Pelodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*), la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ;

- une espèce de Reptile : l'Orvet (*Anguis fragilis*) ;
- une espèce de Mammifère : le Blaireau européen (*Meles meles*).



Grenouille rieuse

## LES ESPACES À ENJEUX POUR LA BIODIVERSITÉ

La hiérarchisation des habitats en fonction de leur niveau d'enjeu écologique patrimonial\* permet une approche qualitative des milieux et une localisation des espaces à préserver en priorité.

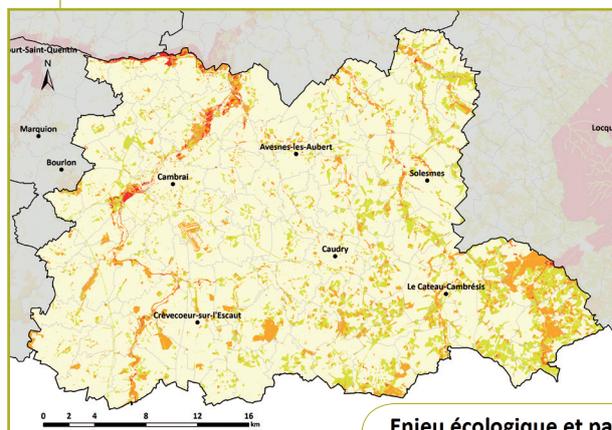
Cette hiérarchisation a été effectuée lors de la réalisation du référentiel cartographique ARCH en fonction de plusieurs critères : le degré d'influence anthropique, le statut vis-à-vis de la directive européenne " Habitats - Faune - Flore "\*, la présence de végétations et d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

D'autres enjeux concernant la faune, la flore et la végétation ont été intégrés grâce à un travail de recensement du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais sur de multiples critères nationaux prenant en compte la patrimonialité, la rareté, les enjeux de conservation et l'état des populations.

Le territoire du SCoT du Cambrésis compte environ 7 039 hectares d'espaces présentant des enjeux écologiques patrimoniaux majeurs ou forts pour la faune, la flore ou les végétations, soit 8 % du territoire.

Les espaces à enjeux majeurs se situent principalement le long des cours d'eau présents sur le territoire comme l'Escaut, la Sensée, la Selle, etc. mais également dans les massifs forestiers, comme la forêt domaniale de bois l'Évêque et le bois Couillet. Les surfaces à enjeux majeurs sont principalement composées de forêts riveraines, de forêts et de fourrés très humides (743 hectares). Les surfaces à enjeux forts sont constituées de prairies à fourrage des plaines (2 090 hectares) et de forêts caducifoliées (1 800 hectares).

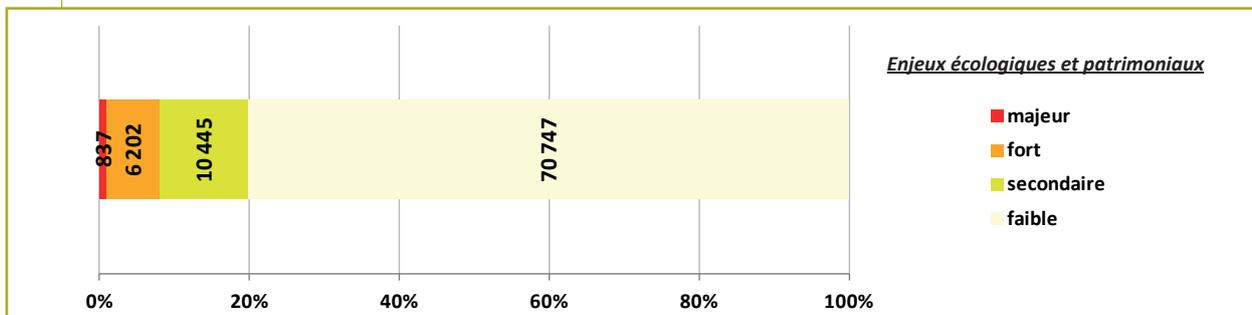
### Les enjeux écologiques et patrimoniaux des habitats naturels du territoire du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2009 et CEN NPdC 2014)



#### Enjeu écologique et patrimonial



### Surface en hectares des espaces à enjeux écologiques et patrimoniaux (sources : ORB NPdC 2014, d'après ARCH 2009 et CEN NPdC 2014)



## LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Différentes pressions sont exercées sur les milieux naturels et semi-naturels du territoire et engendrent ainsi une dégradation généralisée des habitats et donc une disparition de nombreuses associations végétales, d'animaux et de plantes.

Les principales pressions identifiées sur le territoire du SCoT du Cambrésis sont :

- les pollutions des eaux souterraines, notamment par les nitrates, et des eaux superficielles, d'une qualité plutôt médiocre, par les rejets de l'agriculture, des industries et domestiques ;
- la surexploitation des nappes d'eaux souterraines qui menace les zones humides du territoire ;
- l'extension des surfaces artificialisées, au-delà de la destruction, entraîne une fragmentation supplémentaire des milieux naturels ou semi-naturels, une pollution lumineuse plus intense, des pollutions des eaux et du sol plus importantes, etc.
- la dégradation des boisements liée à des plantations peu adaptées ;
- etc.

\* cf. glossaire

## LES PROTECTIONS

Les aires protégées constituent l'un des outils les plus efficaces pour la conservation de la nature en France. Il en existe plusieurs types, permettant ainsi de répondre à des objectifs précis (protection d'un habitat, d'une espèce, d'un écosystème, etc.) tout en tenant compte des enjeux locaux. Au cours des vingt dernières années, la France s'est dotée de deux programmes majeurs concernant les aires protégées : le réseau de sites Natura 2000 et la Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP).

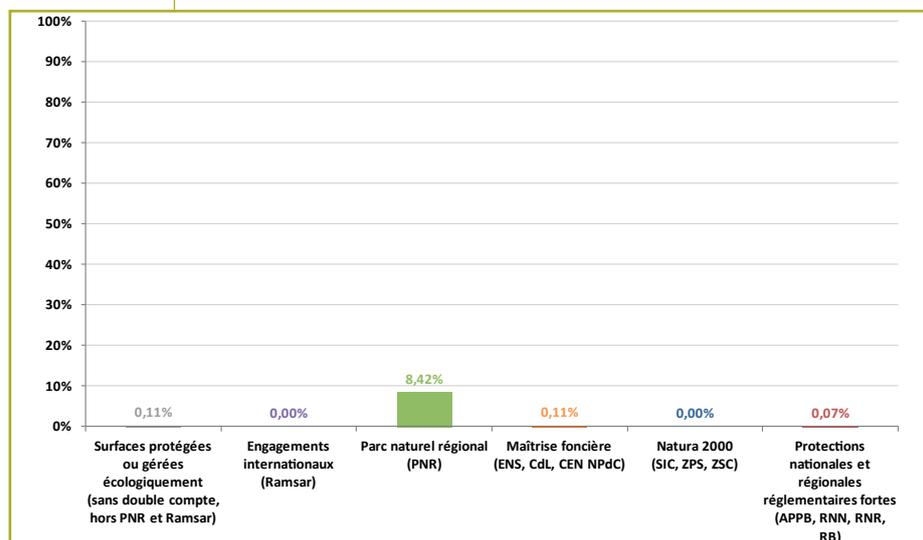
Initié dans le courant des années 1990 et validé par la Commission européenne en 2007, le réseau des sites français Natura 2000 repose sur la création de Zones de protection spéciale\* (ZPS) pour la protection des Oiseaux et de Zones spéciales de conservation\* (ZSC) pour les habitats et les autres espèces citées en annexes I et II de la directive européenne " Habitats - Faune - Flore ".

Depuis la loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, la France a lancé un nouveau chantier prioritaire : la Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines. Cette stratégie confirme l'impulsion d'une politique de renforcement du réseau d'aires protégées avec " *l'objectif de placer, d'ici 2019, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte* ", c'est-à-dire sous protections nationales ou régionales réglementaires fortes : réserve naturelle nationale (RNN), réserve naturelle régionale (RNR), réserve biologique (RB), arrêté préfectoral de protection de biotope\* (APPB) ou cœurs des parcs nationaux.

Sans double compte et hors parc naturel régional, environ 0,1 % du territoire est protégé au titre de l'ensemble des outils dédiés à la protection de la nature (protections nationales ou régionales réglementaires fortes, réseau Natura 2000 et maîtrise foncière\*).

### Les outils de protection des espaces naturels dans le

cadre du SCoT du Cambrésis (sources : ORB NPdC 2014, d'après DREAL NPdC 2013, CR NPdC 2013, EDEN62 2013, CG59 2013, CEN NPdC 2013 et ONF 2013)



Les protections nationales ou régionales réglementaires fortes représentent 0,07 % du territoire, soit 59,9 hectares. Le territoire du SCoT du Cambrésis ne possède aucune réserve naturelle nationale (RNN), ni arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), ni réserve biologique, ni site du réseau européen Natura 2000. Une seule réserve naturelle régionale (RNR) est recensée pour un total de 59,9 hectares : la " RNR de l'Escaut rivière ".

Les sites en maîtrise foncière comprennent un site géré par le Conseil général du Nord au titre des Espaces naturels sensibles (36 hectares à l'étang du Grand Clair) et un site géré par le Conservatoire des espaces naturels (59,9 hectares) qui recouvre partiellement la RNR de l'Escaut rivière. Sans double compte, ce sont 95,9 hectares, soit 0,11 % du territoire, qui sont gérés par maîtrise foncière. Les sites gérés par des organismes locaux n'ont pas été pris en compte dans le cadre de ce dossier.



Canal Saint Quentin à Marcoing



Automne à Estrun



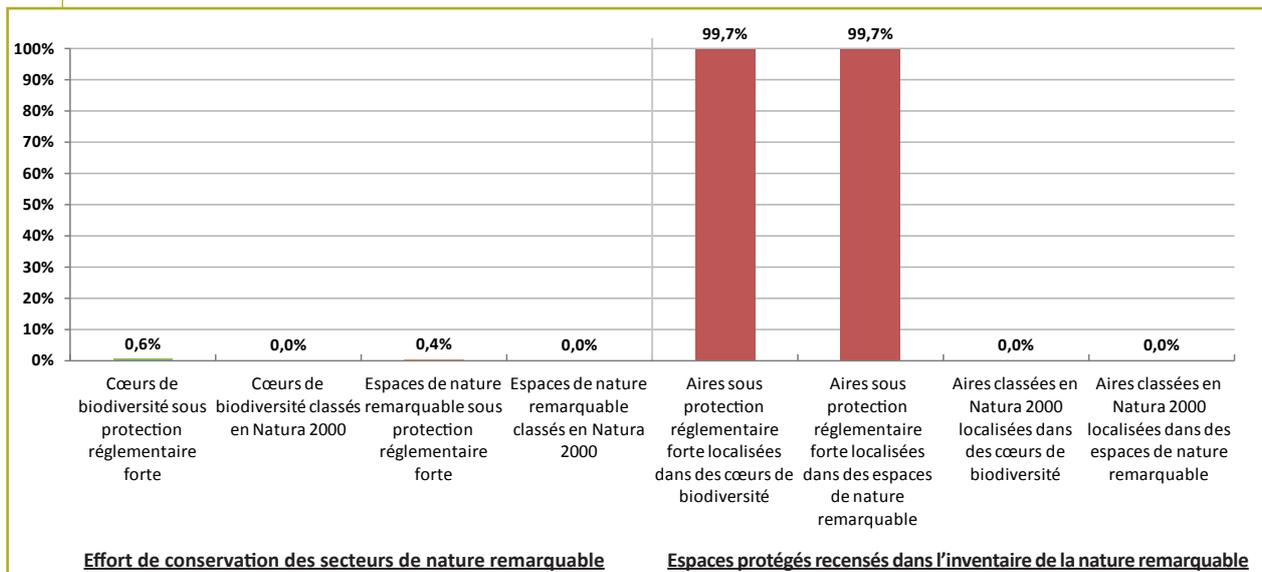
Campagne à Estrun

Un peu moins du dixième du territoire du SCoT fait partie du Parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois, soit un total de 7 430 hectares s'étalant sur sept communes. Les actions des PNR en matière de conservation de la biodiversité n'ont pas été évaluées dans le cadre de cette synthèse même s'ils ont, entre autres, pour objet de contribuer à l'aménagement du territoire et de protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.

## Effort de conservation des secteurs de nature remarquable

La mesure de l'effort de conservation est établie en recoupant les zones protégées avec les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique\* (ZNIEFF de type 1 ou 2), qualifiées également de "cœurs de biodiversité" (pour les ZNIEFF de type 1) ou "espaces de nature remarquable" (pour les ZNIEFF de type 1 ou ZNIEFF de type 2) selon la terminologie de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). La proportion calculée correspond à la surface de ZNIEFF bénéficiant de différents types de protection.

**Effort de conservation et cohérence des protections mise en œuvre dans le territoire du SCoT du Cambrésis** (sources : ORB NPdC 2014, d'après DREAL NPdC 2013, CR NPdC 2013 et ONF 2013) - N.B. : les ZNIEFF de type 1 sont identifiées comme "cœur de biodiversité" et les regroupements des ZNIEFF de type 1 et 2 sont identifiées comme "espace de nature remarquable" selon la terminologie de l'Observatoire national de la biodiversité.



Seul 0,6 % des cœurs de biodiversité (soit 60 hectares sur 10 583 hectares de ZNIEFF de type 1) est protégé fortement sur ce territoire et 0,4 % des espaces de nature remarquable (soit 60 hectares sur 14 109 hectares de ZNIEFF de type 1 ou 2) bénéficie de ces mêmes protections réglementaires fortes.

Au total, 8 % du territoire présentent des enjeux écologiques et patrimoniaux majeurs ou forts et 0,1 % du territoire est protégé, il existe un potentiel en matière de sites à protéger. Parmi les cœurs de biodiversité (ZNIEFF de type 1) non protégés, on peut citer :

- au Sud, la Haute vallée de l'Escaut en amont de Crèvecœur-sur-l'Escaut, avec la présence d'espèces protégées comme l'Actée en épi (*Actaea spicata*) et la Potentille printanière (*Potentilla neummanniana*)
- au Sud également, les bois du Gard, d'Esnes et les bosquets à l'ouest de Walincourt-Salvigny ;

- à l'Est, la forêt domaniale de Bois l'Évêque et ses lisières (avec quelques Oiseaux nicheurs remarquables comme le Pic mar (*Dendrocopos medius*) et le Bec croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) ;
- la Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes.

Des espèces et habitats à enjeux écologiques ont aussi été localisés au Nord, à proximité d'Abancourt et de Fressies : Planorbe naine (*Anisus vorticulus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Busard Saint-Martin, Râle des genêts (*Crex crex*), Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), lacs eutrophes\* naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition. Il s'agit d'espèces ou d'habitats pour lesquels l'expertise nationale a mis en avant des insuffisances du réseau de protection actuel ou concernés par un Plan national d'actions (PNA).

## Espaces protégés recensés dans l'inventaire de la nature remarquable

Mesurer les surfaces protégées n'est pas suffisant en soi, il est nécessaire de déterminer la cohérence de localisation des aires protégées par rapport à celle des "espaces de nature remarquable" (ZNIEFF de type 1 ou 2).

Les aires protégées réglementaires sont assez bien situées dans les espaces de nature remarquable (ZNIEFF de type 1 ou 2) puisque 99,7 % des protections fortes y sont localisées.

En se limitant aux seuls cœurs de nature (ZNIEFF de type 1), on observe que la localisation des aires protégées réglementaires est cohérente : les protections fortes (99,7 %) y sont majoritairement incluses.

\* cf. glossaire



Écluse du canal Saint-Quentin à Iwuy



Bassin rond à Estrun



Secteur pavé "Paris-Roubaix"

## En savoir plus

- DREAL & Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, 2012. *Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie*. DREAL & CR, Lille. 245 p.
- DREAL, 2008. *Profil environnemental Nord - Pas-de-Calais : Tome 2 territoires*. DREAL, Lille. 163 p.
- LABOUREUR, M. (coord.), 2012. *Guide d'interprétation des habitats naturels ARCH. Cartographie transfrontalière des habitats naturels Nord-Pas de Calais – Kent*. Conseil régional Nord-Pas de Calais, avec la supervision scientifique du Conservatoire botanique national de Bailleul. 177 p.
- Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, 2011. *Analyse des indicateurs 2010*. ORB, Bailleul. 146 p.
- Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, 2012. *Analyse des indicateurs 2011*. ORB, Bailleul. 150 p.
- Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, 2013. *Analyse des indicateurs 2012*. ORB, Bailleul. 110 p.

### ► Sites internet

- Agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) : [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)
- *Assessing regional habitat change* (ARCH) : [www.arch.nordpasdecalais.fr](http://www.arch.nordpasdecalais.fr)
- Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais (CR NPdC) : [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)
- Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI) : [www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org)
- Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) : [www.cen-npdc.org](http://www.cen-npdc.org)
- Coordination mammologique du Nord de la France (CMNF) : [www.cmnf.fr](http://www.cmnf.fr)
- DIGITALE 2 : <http://www.cbnbl.org/ressources-documentaires/article/acceder-a-digitale2>
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) : <http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/les-scot-r735.html>
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) : <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/Territoires>
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais (DREAL) : [www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)
- GEST'EAU : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>
- Groupement des agriculteurs biologiques du Nord - Pas-de-Calais (GABNOR) : <http://www.gabnor.org/>
- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) : [www.gon.fr](http://www.gon.fr)
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : <http://www.insee.fr>
- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Office national des forêts (ONF) : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : <http://www.onema.fr>
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : <http://www.naturefrance.fr/onb/presentation-de-lonb>
- Pays du Cambrésis : <http://www.lecambresisenprojet.com>
- Système d'information régional sur la faune (SIRF) : [www.sirf.eu](http://www.sirf.eu)

